

Mairie d'Etival-lès-Le Mans
72700 Etival-lès-Le Mans

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

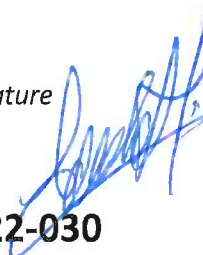
Monsieur le Maire

Je soussigné TOUCHET Claude, Président de Pétanque Etival club d'Etival-lès-Le-Mans
domicilié à 209 Saint Exupéry à Allonnes
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
du dimanche 4 septembre 2022 à 14 heures
au dimanche 4 septembre 2022 à 20 heures

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 19 août 2022

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2022-030

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M TOUCHET Claude, Président de Pétanque Etival club d'Etival-lès-Le-Mans est autorisé à ouvrir un
débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

Au terrain de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans

Du dimanche 4 septembre 2022

à 14 heures

Au dimanche 4 septembre 2022

à 20 heures

à l'occasion d'un concours de pétanque

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 19 août 2022

Le Maire,

